



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Huitième session

New York, 20 avril-1<sup>er</sup> mai 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.
4. Contributions régionales et sous-régionales.
5. Les forêts dans un monde en évolution :
  - a) Les forêts et le changement climatique;
  - b) Inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier;
  - c) Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées.
6. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts :
  - a) Utilisation des moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités et transfert de technologies respectueuses de l'environnement);
  - b) Décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières.
7. Débat multipartite.
8. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment établissement de nouvelles orientations à l'intention du Partenariat de collaboration sur les forêts.
9. Fonds d'affectation spéciale du Forum.



10. Dates et lieu de la neuvième session du Forum.
11. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum.
12. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa huitième session.

## Annotations

### 1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'à la première séance d'une session ordinaire, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil, par laquelle le Forum a été créé, le Bureau du Forum sera composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un servira aussi de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable. Par sa décision 2007/273, le Conseil a décidé qu'à partir de la huitième session du Forum, les membres du Bureau resteraient en fonctions pendant deux ans.

Le 27 avril 2007, à la première séance de sa huitième session, le Forum a élu Modesto Fernández (Cuba), Arvids Ozols (Lettonie) et Abdellah Benmellouk (Maroc) membres du Bureau pour sa huitième session. L'élection des membres appartenant aux groupes régionaux des États d'Asie et des États d'Europe occidentale et autres États, ainsi que celle du Président et du Rapporteur, ont été reportées à une séance ultérieure. Le secrétariat a reçu après la première séance les candidatures suivantes :

- a) Boen M. Purnama (Indonésie) au nom du Groupe des États d'Asie;
- b) Glen Kile (Australie) au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Le Forum jugera peut-être bon d'élire les personnes susmentionnées comme membres du Bureau de sa huitième session. Il souhaitera peut-être également élire M. Purnama (Indonésie) au poste de Président et M. Ozols (Lettonie) au poste de Rapporteur pour sa huitième session.

### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la session, le Forum arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

#### Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.18/2009/1)

### 3. Réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

L'Assemblée générale, dans sa résolution 62/98, a adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Il est prévu dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, adopté à la septième session [voir résolution 7/1, annexe, par. 1 a) ii), iii) et c)], qu'à chaque session, le Forum axerait notamment ses travaux sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

et qu'il aurait pour tâche principale de débattre de la réalisation de ces objectifs et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant. Un rapport du Secrétaire général est élaboré en vue de faciliter les travaux du Forum.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2009/2)

#### **4. Contributions régionales et sous-régionales**

Le Conseil économique et social, au paragraphe 2 c) de sa résolution 2006/49, a ajouté une nouvelle fonction principale de manière à renforcer l'interaction entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les mécanismes, institutions et instruments régionaux et sous-régionaux ayant trait aux forêts afin de faciliter une coopération élargie et une mise en œuvre efficace d'une gestion durable des forêts et de contribuer également aux travaux du Forum. Au paragraphe 11 de la résolution, le Conseil a invité les organes, mécanismes et processus régionaux et sous-régionaux qui s'intéressent aux forêts à renforcer leur collaboration avec le Forum et à contribuer à son action. Le Forum a décidé, dans sa résolution 7/1 [annexe, par. f) iii)], qu'il servirait d'instance de dialogue avec les processus, mécanismes, instruments et organisations régionaux et sous-régionaux s'intéressant aux forêts et les autres processus, mécanismes, instruments et organisations compétents. Le Forum souhaitera peut-être examiner le rapport du Secrétaire général et se fonder sur celui-ci pour lancer ce dialogue.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2009/3)

#### **5. Les forêts dans un monde en évolution**

##### **a) Les forêts et le changement climatique**

##### **b) Inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier**

##### **c) Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées**

Conformément au programme de travail pluriannuel qu'il a adopté à sa septième session (résolution 7/1), le Forum a décidé d'examiner, à sa huitième session, les points 5 a), b) et c) de l'ordre du jour dans le cadre de son thème général intitulé « Les forêts et le changement climatique ». Les débats sur certains thèmes, notamment, a) les forêts et le changement climatique; b) inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier; et c) les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées, se tiendraient dans le contexte de la tâche principale de la session du Forum et dans le cadre de l'examen des questions intersectorielles et des points

communs de l'ordre du jour tels qu'ils sont énumérés dans le programme de travail pluriannuel. Le Forum est saisi de trois rapports distincts du Secrétaire général.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les forêts et le changement climatique (E/CN.18/2009/4)

Inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier – rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2009/5)

Rapport du Secrétaire général sur les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées (E/CN.18/2009/6)

Note du Secrétariat sur les forêts dans un monde en évolution : pays à faible couverture forestière, petits États insulaires en développement et pays à forte et moyenne couverture forestière (E/CN.18/2009/7)

Rapport du Secrétaire général sur des recommandations aux fins de faire face aux principaux problèmes qui se posent concernant les forêts dans un monde en évolution (E/CN.18/2009/8)

## **6. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts**

- a) Utilisation des moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités et transfert de technologies respectueuses de l'environnement)**
- b) Décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières**

Conformément au programme de travail pluriannuel, adopté par le Forum à sa septième session (résolution 7/1), le deuxième thème général de la session est intitulé « Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ». Dans l'ordre du jour provisoire de la huitième session, qui a été adopté par le Conseil économique et social (décision 2007/277), cette question a été divisée en deux questions subsidiaires, à savoir : a) utilisation des moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités et transfert de technologies respectueuses de l'environnement); et b) décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières.

On notera que les « moyens de mise en œuvre » constituent une des questions intersectorielles qui sera examinée à chaque session et que le Conseil économique et social, dans sa résolution 2007/40, intitulée « Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts », a décidé d'élaborer et d'examiner, en vue de son adoption à la huitième session du Forum, un mécanisme financier mondial volontaire/une approche par portefeuille/un cadre de financement des forêts pour tous les types de forêts. Le Forum souhaitera peut-être examiner un rapport du Secrétaire général lors du débat sur ce point de l'ordre du jour. Comme il en a été prié dans la même résolution du Conseil, le Forum a convoqué une réunion d'un groupe spécial d'experts à composition non limitée, chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire,

d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, qui devait se tenir à Vienne, du 10 au 14 novembre 2008. Les textes issus de la réunion, présentés sous forme d'un résumé du Président, ont été soumis pour examen au Forum à la présente session.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le financement et les autres moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/CN.18/2009/9)

Rapport de synthèse du Président sur la réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée, chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire/approche par portefeuille/cadre de financement des forêts (E/CN.18/2009/11)

### **7. Débat multipartite**

Le Forum s'est félicité de la participation de la société civile à ses travaux et a inclus dans son programme de travail pluriannuel les dialogues multipartites, auxquels ont participé les neuf grands groupes retenus dans Action 21. À chaque session depuis sa deuxième session tenue en 2002, le Forum a organisé un tel débat, qui a offert la possibilité aux États Membres et aux grands groupes d'échanger des idées et des informations sur ses travaux. Le secrétariat est en contact permanent et organise des consultations suivies avec les grands groupes sur la planification de ces débats. Il a été suggéré d'axer le débat multipartite de la huitième session sur certaines questions inscrites à son ordre du jour en demandant aux parties intéressées d'exposer leur point de vue. Dans le cadre des préparatifs du débat, le Forum souhaitera peut-être examiner une note du Secrétariat et les documents de travail élaborés par les grands groupes.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur le débat multipartite (E/CN.18/2009/13 et additifs), transmettant les documents de travail fournis par les différents grands groupes.

### **8. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment établissement de nouvelles orientations à l'intention du Partenariat de collaboration sur les forêts**

À la première session tenue en 2001, le Forum a décidé d'établir et d'entretenir des contacts, de coopérer et de déployer des efforts actifs en vue de créer des synergies avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de la Commission du développement durable et d'autres commissions techniques du Conseil économique et social, ainsi qu'avec d'autres instances, organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux intéressés. Le Forum souhaitera peut-être rappeler que le Partenariat a été créé en 2001 comme suite à une demande formulée par le Conseil [résolution 2000/35, par. 3 b)] de façon à appuyer les travaux du Forum et à renforcer la coopération et la collaboration entre les participants. Le Partenariat a ainsi été constitué avec les secrétariats de 14 organisations, institutions et instruments relatifs aux forêts, dont le secrétariat du Forum. Ce dernier fournit aussi des services de secrétariat au Partenariat, qui est présidé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2006/49, a décidé de renforcer

l'arrangement international sur les forêts, a souligné à nouveau l'utilité que revêt le Partenariat pour les travaux du Forum, et réaffirmé que le Forum fournirait des orientations au Partenariat sur le rôle d'appui qu'il pourrait jouer.

Le Partenariat a pris une part active à plusieurs initiatives lancées en appui aux travaux du Forum. Le Forum est saisi d'un rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour et d'un document d'information sur les activités du cadre 2008 et 2009 du Partenariat de collaboration sur les forêts. Il souhaitera peut-être étudier des moyens de renforcer la coopération et la coordination des politiques et des programmes et fournir des orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2009/10)

Document d'information sur le cadre 2008 et 2009 du Partenariat de collaboration sur les forêts (E/CN.18/2009/12)

### **9. Fonds d'affectation spéciale du Forum**

Afin d'assurer la transparence, le Forum a, dans sa résolution 7/1 relative à son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, demandé au secrétariat du Forum de lui présenter, à chaque session, un rapport sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Forum, dans lequel il indiquerait le montant et les sources des contributions et expliquerait la façon dont les fonds ont été utilisés. Le Forum souhaitera peut-être examiner une note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale et continuer d'aider à le renforcer.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale (E/CN.18/2009/15)

### **10. Dates et lieu de la neuvième session du Forum**

Le Forum décidera des dates et du lieu de la neuvième session.

### **11. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum**

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour de la neuvième session.

### **12. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa huitième session**

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.